

Plan d'Action du Gouvernement

N°	Mesure	Autorité	Finalité	Date d'achèvement
À court terme				
1	Finaliser la mise en place du mécanisme de suivi du plan d'action du gouvernement pour remédier aux vulnérabilités liées à la corruption et aux faiblesses de la gouvernance, afin de favoriser l'avancement rapide et concret de la mise en œuvre des recommandations issues du rapport EDG.	Présidence	Soutenir la mise en œuvre du plan d'action visant à remédier aux faiblesses de la gouvernance et aux vulnérabilités à la corruption.	nov-23
2	Modifier les cadres juridiques et organisationnels relatifs à l'incrimination des délits de corruption, à la déclaration du patrimoine et aux conflits d'intérêts afin de les aligner sur les normes internationales et les principes de bonne pratique.	Ministère de la Justice (MJ)	Consolider le cadre juridique et organisationnel de la lutte contre la corruption.	sept-24
	Crée une commission chargée de la révision de loi relative à la lutte contre la corruption et élaborer les termes de référence de la mission de révision de la loi			Nov-23
	Elaboration du projet de texte modifiant la loi anticorruption Et Partager le draft de texte avec les structures concernées par la lutte contre la corruption			Mar-24
	Adoption du projet de loi par le gouvernement			Oct-24
3	Définir une politique de propriété pour guider la gestion financière des actifs de l'État en matière d'investissements, de politique de dividendes, etc. et établir des procédures et des protocoles pour contrôler et vérifier le respect de la politique de propriété.	Ministère des Finances (MF)		sept-24
3.1	Elaboration des termes de référence (TDR)		mars-24	
3.2	Recrutement d'un bureau d'étude		sept-24	
3.3	Préparation du cadre juridique		mars-25	
3.4	Adoption du texte		sept-25	

À moyen terme

1	Etablir une agence nationale indépendante de lutte contre la corruption, en conformité avec les normes et obligations internationales, dotée de l'autorité et de la responsabilité de coordonner, de suivre et de mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la corruption.	Présidence	Renforcer la capacité de l'État à prévenir et à combattre la corruption de manière efficace, transparente et conforme aux normes internationales, contribuant ainsi à créer une culture de l'intégrité, de la transparence et de la responsabilité.	sept-25
1.1	Benchmarking des bonnes pratiques et définition des principales missions de l'Agence			mars-24
1.2	Rédaction du projet de loi et concertation avec les parties prenantes			sept-24
1.3	Adoption du projet de loi par le conseil des ministres et transmission au parlement			déc-24
1.4	Adoption du projet de loi par le parlement et promulgation			mars-25
1.5	Mise en place de l'Agence			sept-25
2	Renforcer l'application des cadres de réglementation et de surveillance prudentielles liés à la gouvernance, notamment par : i) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action, assorti d'un calendrier, pour régler rapidement et de manière décisive la situation des banques sous-capitalisées et non viables; ii) le renforcement des cadres de réglementation et de surveillance des transactions entre parties liées; iii) l'adoption de conditions plus strictes en matière de divulgation d'informations sur les structures et les politiques de gouvernance des banques, les principaux actionnaires et le cadre de lutte contre la corruption; et iv) la mise en œuvre de nouvelles exigences en matière de gouvernance d'entreprise.	BCM	Renforcer la surveillance du secteur financier en s'attaquant aux faiblesses de la gouvernance susceptibles d'être associées à la corruption.	déc-25
2.1	Former le personnel de la BCM aux meilleures pratiques internationales en matière de résolution bancaire.			déc-24

2.2	Exiger des plans de recapitalisation des banques sous-capitalisées et envisager la liquidation pour celles jugées non viables.			sept-24
2.3	Réviser et mettre à jour les réglementations pour s'assurer qu'elles sont adaptées à la réalité actuelle et qu'elles permettent une intervention rapide en cas de cris			sept-24
2.4	Effectuer des inspections spécifiques pour évaluer les transactions avec les parties liées et sanctionner les établissements non conformes.			déc-24
2.5	Adopter un texte sur la divulgation des structures de gouvernance avec sanctions associées pour non-conformité.			déc-23
2.6	Assurer une représentation d'un tiers d'administrateurs indépendants et de séparations des fonctions de président du conseil d'administration et de DG ainsi eu la création de comité de risque.			juin-24
2.7	Développer une approche renforcée pour les inspections sur site et sur pièce, axée sur la gouvernance, et mettre en place des outils et des formations adaptés pour les inspecteurs.			mars-24
3	Intensifier les activités de contrôle de la LBC/FT (contrôle hors site et sur site) pour les entités et les secteurs à haut risque, afin d'assurer le respect de la loi et des règlements en matière de LBC/FT, y compris les exigences relatives aux personnes politiquement exposées et à la propriété effective.	BCM	Réduire le risque d'utilisation abusive du secteur financier pour blanchir des produits illicites, y compris ceux provenant d'activités de corruption.	juin-25
3.1	Mettre en place un programme intensif de coaching pour les inspecteurs, combinant des formations théoriques et pratiques en LBC/FT			juin-24
3.2	Élaborer et mettre en œuvre un calendrier d'inspections basé sur les risques, en se concentrant sur les entités à haut risque			sept-24

4	Veiller à ce que tous les grands projets fassent l'objet d'une évaluation ex post par des organes de contrôle, tels que l'IGF et l'IGE, et à ce que les résultats des évaluations soient publiés sur un site Web accessible au public ; et habiliter l'autorité de réglementation à faire respecter la concurrence dans les secteurs des services d'utilité publique.	MEDD	Améliorer la transparence et la surveillance des grands projets d'investissement en capital.	janv-25
4.1	Établir une définition des grands projets et déterminer la méthodologie utilisée pour réaliser leurs évaluations et rendre compte des résultats d'évaluation.			juil-24
4.2	Définir un plan pour effectuer des évaluations en 2025 pour tous les grands projets achevés au cours des 12 derniers mois.			oct-24
4.3	Établir une définition des grands projets et déterminer la méthodologie utilisée pour réaliser leurs évaluations et rendre compte des résultats d'évaluation.			juil-24
4.4	Définir un plan pour effectuer des évaluations en 2025 pour tous les grands projets achevés au cours des 12 derniers mois.			oct-24
5	Mettre en place un système de marchés publics par l'utilisation des procédures électroniques dématérialisées à travers le lancement d'un portail d'informations intégré qui permettra d'accélérer les achats tout en assurant leur transparence et leur intégrité en fournissant des informations exhaustives sur les marchés publics, les appels d'offres, les bénéficiaires et l'exécution des marchés dans un format accessible	Primature	Réduire les risques de corruption lors de la passation de marchés publics en appliquant la nouvelle loi sur les marchés publics et en veillant à ce qu'elle soit respectée.	sept-25
5.1	Examiner et améliorer l'exhaustivité et l'accessibilité des informations sur les marchés publics à l'aide de la plateforme d'administration en ligne des marchés publics.			juil-24
5.2	Étendre la plateforme d'administration en ligne des marchés publics à l'ensemble des transactions de marchés publics.			déc-24

5.3	Former les responsables des marchés publics, le secteur privé et les communautés à l'utilisation de la plateforme d'administration en ligne.			avr-25
6	Établir et mettre en œuvre un plan d'action assorti de délais pour améliorer la collaboration et le partage d'informations entre la Cour des Comptes, les autres services d'inspection et l'IGE. Ceci ira dans le sens de l'article 21 de la loi organique n. 2018-032 qui prévoit que la Cour est « rendue systématiquement destinataire du programme annuel d'activités des autres organes chargé du contrôle des finances publiques »	Présidence	Renforcer le contrôle et la responsabilité en établissant des protocoles d'échange d'informations et d'analyses.	juin-25
6.1	Elaboration d'un cadre permettant la transmission effective des programmes des organes de contrôle à la CC			mars-24
6.2	Centraliser et agréger les Plans d'actions (programmes de contrôles) des Organes de Contrôle et en assurer la cohérence			déc-24
6.3	Créer un système d'information spécifique à la Coordination des Organes de contrôle.			juin-25
7	Améliorer la gestion des terrains urbains du domaine de l'État par i) l'adoption de réglementations et de procédures claires pour l'affectation, l'attribution et la vente des terrains urbains du domaine de l'État, ii) la publication des réglementations et des transactions liées à l'affectation, l'attribution et la vente des terrains du domaine de l'État, et iii) la création d'une base de données accessible contenant des informations et des statistiques actualisées sur les terrains urbains du domaine de l'État, y compris les bâtiments administratifs.	MF	Favoriser la transparence et l'efficacité dans la gestion des terrains urbains du domaine de l'État, tout en réduisant les risques de corruption.	sept-25
7.1	Sécuriser les ventes en amont en prenant en charge tous les actes notariés et Dématérialiser les archives de la conservation de propriété			févr-24
7.2	Réglementer par arrêté la régularisation des terrains urbains et Assainir le problème de chevauchement entre secteurs urbains			févr-24

7.3	Adopter deux décrets séparés (agricole et urbain) qui remplace le décret 80-2010			déc-23
7.4	Publication des réglementations et des transactions liées à l'affectation, l'attribution et la vente des terrains du domaine de l'État,			déc-24
8	Renforcer l'indépendance des tribunaux en réformant le système de sélection, de recrutement, de révocation et de transfert des juges et du personnel d'encadrement, notamment en limitant le rôle du Président dans le processus de nomination.	MJ	Améliorer l'indépendance et l'intégrité de la justice.	sept-25
8.1	Élaborer des projets de modifications législatives et réglementaires visant à renforcer le système de sélection, de recrutement, de révocation et de transfert des juges et du personnel d'encadrement.			juil-24
8.2	Finaliser les modifications législatives et réglementaires visant à renforcer le système de sélection, de recrutement, de révocation et de mutation des juges et du personnel administratif.			déc-24
8.3	Établir des protocoles et des procédures de suivi des performances judiciaires afin de soutenir la mise en œuvre d'un système révisé de sélection, de promotion et de discipline des magistrats, y compris des informations relatives à l'intégrité judiciaire.			mai-25
9	Réduire le nombre de régimes spéciaux et négociés, ainsi que la complexité des paramètres négociés, tout en maintenant l'attrait pour les investisseurs.	MEDD	Remédier aux faiblesses de la gouvernance fiscale en simplifiant les règles fiscales et les mécanismes administratifs de recouvrement des impôts.	déc-24
9.1	Élaboration du premier draft de la Lettre de Politique d'Investissement (LPI)			oct-23
9.2	Présentation du projet de CI en Conseil des Ministres			déc-23
9.3	Ateliers de vulgarisation du nouveau CI au secteur privé, investisseurs internationaux et nationaux, etc. et campagne de sensibilisation le nouveau CI			janv-24
9.4	Produire un projet de simplification du code des investissements.			avr-24